

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 AVRIL

LE « NEW-YORK HERALD »
AU VATICAN

Le Souverain Pontife, interviewé par le *New-York Herald*, comme c'est fin de siècle !

Ajoutons, pour être exact, que les choses ne se sont point tout à fait passées ainsi. Le reporter a sans doute découpé la conversation d'un personnage étranger ayant eu l'honneur d'être admis auprès du Pape, et le tour a été joué ! Le récit n'en est pas moins intéressant et la déclaration de Léon XIII laissera à méditer. On reconnaît bien là la pensée haute et ferme du grand pontife dont les encycliques resteront comme un des plus beaux monuments de l'histoire de l'Église.

Léon XIII, en recevant son visiteur qui est Américain, a tout d'abord fait l'éloge des Etats-Unis, ce pays qu'il aime parce que là la religion est libre ; puis il a marqué d'un trait ce que devrait être le journalisme : il devrait user de sa puissance pour répandre l'esprit de religion et de charité parmi les hommes et leur enseigner la morale.

Son interlocuteur lui ayant demandé son opinion sur la question sociale, le Pape lui a répondu :

« Les gouvernements des diverses nations doivent faire leur devoir vis-à-vis de leurs peuples. Je dois aussi faire le mien. Mais le mien, comme chef de la chrétienté, est universel et conçu sur un plan différent. C'est à l'Église qu'il appartient, en christianisant le monde, d'enseigner la morale et la charité. La condition morale du travailleur ainsi que celle de son patron doit être élevée.

« Je veux avoir des Comités formés dans chaque diocèse du monde entier. Chaque Comité aura un évêque à sa tête et sera composé d'ouvriers ou de gens qui sympathisent avec eux. Dans les jours de chômage, ces Comités rassembleront les travailleurs, les feront discuter leurs devoirs et leur enseigneront la vraie morale. »

Léon XIII a parlé ensuite avec entrain de son désir de voir l'Europe arriver à un désarmement général. La vie militaire est nuisible à la jeunesse. Elle l'entretient d'influences violentes et immorales. Elle éteint la vie spirituelle, ou tout au moins l'opprime et l'abaisse. De plus, l'existence de ces énormes armées est une terrible charge pour les peuples qu'elles appauvrissent. Elles entretiennent l'esprit de colère et de vengeance. C'est anti-chrétien.

A une observation que la doctrine des arbitrages nationaux que le Vatican voudrait faire adopter et accepter comme un principe national en Amérique, le Souverain-Pontife a répondu par la remarque suivante :

« Oui, c'est le seul principe vrai. Mais la plupart des hommes qui dirigent les affaires en Europe ne désirent pas la vérité. On glorifie les athées. Voyez les noms de ceux qu'on choisit en Italie pour les honorer après leur mort : des ennemis de la chrétienté, des hommes comme Mazzini et Saffi. »

Trouvez aujourd'hui, en Europe, un souve-

rain, un homme d'État qui ait une plus complète intelligence des besoins de son temps ! Comme l'on comprend après cela pourquoi le monde catholique est fier du Pontife que Dieu lui a donné en les temps difficiles que nous traversons !

TROP DE TENDRESSES

LE 4^{er} MAI

On annonce que « du 28 au 30 avril, le préfet de la Seine fera placarder une affiche dans tous les quartiers de Paris pour prévenir le public que toute manifestation qui se produira sur la voie publique, dans la journée du 4^{er} mai, sera réprimée énergiquement.

« Cette mesure, ajoute-t-on, a été prise par M. Lozé, d'accord avec le ministre de l'intérieur, afin d'empêcher le public de s'associer aux manifestations qui tenteront de se produire. »

Cette affiche, ou ce projet d'affiche, rassurante ne nous rassurerait pas du tout si nous avions l'honneur et surtout la charge de contribuer au budget de la bonne ville de Paris.

Comment, voici que le fonctionnaire responsable du bon ordre et de la sécurité de la première ville de France est obligée, de concert avec le ministre de l'intérieur, d'avertir par voie d'affiche le public « qu'il sera énergique dans le maintien de cet ordre et les garanties de cette ville ! »

De deux choses l'une : ou le préfet et le ministre sentent que le public parisien est si bien disposé par leur administration et le système dont elle découle qu'ils jugent nécessaire de prévenir ce public que la force tiendra lieu de l'affection et de l'estime, et alors que devient cet amour sans bornes que les gouvernants républicains prêtaient aux populations de France en général et de Paris en particulier pour la République ?

Ou bien ils avouent implicitement que jusqu'ici aucune précaution sérieuse et énergique n'a été prise contre les fauteurs de désordre et d'anarchie, et alors à quoi a-t-on employé les impôts nouveaux des Parisiens et les subventions prises dans la poche de la France entière pour assurer l'ordre et la sécurité générale de Paris ?

On serait tenté de croire que ces augmentations et ces déplacements incessants fort onéreux de police, voire même de force armée, n'ont d'autre but que de mettre nos gouvernants et nos majorités républicaines à l'abri des tendresses trop vives des populations.

INFORMATIONS

L'EMPRUNT MUNICIPAL

M. Desprez, conseiller municipal et député de Paris, a informé le ministre de l'intérieur qu'il lui poserait, dès la rentrée des Chambres, une question sur les tripotages auxquels a donné lieu l'emprunt de la Ville.

Espérons que cette question achèvera de faire la lumière sur cette scandaleuse affaire, surtout si le projet d'enquête administrative prêté au préfet de la Seine aboutit à des résul-

tats sérieux, autrement sérieux que ceux de l'enquête municipale.

ENTRÉES DES VINS

Le Conseil général du Gard a adopté des vœux tendant à la modification des tarifs de pénétration sur les vins étrangers entrant en France, afin de les empêcher de porter préjudice aux vins français et demandant que les vins français voyageant en France profitent de tous les avantages accordés aux produits étrangers et que le tarif 206 sur le transport des vins soit supprimé.

NOUS N'EN SOMMES PAS LÀ !

Un grand exemple nous arrive d'Angleterre.

L'exercice 1889 se solde par un excédent de recettes de trois millions deux cent vingt mille livres sterling. La dette nationale a été réduite, en ces trois dernières années, de vingt-trois millions de livres. Aussi le gouvernement anglais propose-t-il divers dégrèvements.

L'Angleterre est une monarchie. Les affaires y sont conduites avec plus de prudence et plus de suite que dans les Etats démocratiques, où personne n'est responsable.

Mais il y a aussi des Républiques où la situation financière est meilleure que chez nous.

Aux Etats-Unis, par exemple.

Il y a aussi un canton suisse où, cette année, les habitants ont été dispensés de l'impôt, le gouvernement ayant des excédents sur les exercices précédents qui lui permettent de marcher sans lever d'impôt en 1890.

Nous n'en sommes pas là.

Nous sommes beaucoup moins exigeants.

Nous demandons seulement que le gouvernement suive la politique financière de la droite, qui aboutirait aussi, comme en Angleterre, à un dégrèvement, plus modeste sans doute, mais qui serait déjà un soulagement pour les populations.

Abondance de diners :

Les Normands ont le diner de la pomme, les Auvergnats celui de la soupe aux choux, etc. ; un groupe de Parisiens, originaires des bords de la Loire, les Loir-et-Cherains, viennent de fonder le *Rillon*. Le premier banquet a eu lieu jeudi au Palais-Royal.

TROP DE ZÈLE

Une réflexion historique très judicieusement patriotique de *l'Avenir Militaire* :

« Nous comprenons fort bien, dit ce journal, qu'une nation ne rougisse pas de ses défaites ; mais de là à les glorifier, n'y a-t-il pas tout un abîme ? Depuis vingt ans, nous avons élevé plus de monuments, en souvenir de nos désastres de 1870-1871, qu'il n'en a jamais été dressé en l'honneur de nos victoires de jadis. Voilà qu'aujourd'hui on s'attaque au sol étranger ; sous prétexte de « souvenirs », un comité vient de se former pour l'érection d'un monument français à Waterloo.

» En admettant même qu'il ne s'agisse que

de l'œuvre des « tombes », pourquoi choisir Waterloo plutôt qu'Éna, Austerlitz ? N'y a-t-il pas ailleurs que sur le sol belge des soldats français qui dorment oubliés en terre étrangère, et pourquoi les vainqueurs seraient-ils moins favorisés que les vaincus ?

» Mais ce que nous comprenons moins encore, c'est que, comme semblent l'indiquer certaines notes, l'on veuille élever sur le champ de bataille de Waterloo un véritable monument.

» Nous connaissons le monument prussien ; nous avons vu aussi, sur sa butte, l'énorme lion dont les Français ont cassé la queue lorsqu'ils traversèrent Waterloo, en se rendant au siège d'Anvers. Waterloo est en territoire belge, et quand il s'agit de Waterloo, les Belges se laissent aller à des sentiments contradictoires.

» A Waterloo, ils combattirent contre nous dans les rangs des Hollandais dix-sept ans plus tard, nous combattions à côté d'eux pour les délivrer du joug de ces mêmes Hollandais.

» Laissons donc les Belges veiller sur le lion et méfions-nous des gens trop zélés. »

INTOLÉRANCE

Voici un fait sinon inouï — par ce temps de République, aucun cynisme d'intolérance ne peut paraître inouï — mais du moins instructif.

« Un ouvrier de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), M. Louis P..., envoyait son fils chez l'instituteur laïque et sa fille chez les sœurs. Pour se procurer une petite ressource de plus, il demanda qu'un enfant assisté fût confié aux soins de sa femme.

» Cette demande lui fut accordée, mais à la condition que sa fille quitterait les sœurs et entrerait à l'école laïque.

» Le brave homme a nettement refusé ce honteux marché et s'est empressé de retirer son fils de l'école communale pour le confier aux frères. »

Le *Moniteur de la Nièvre* qui nous signale le fait, félicite M. Louis P...

La félicitation est amplement justifiée, mais le mépris que doit inspirer et qu'inspirera l'inqualifiable procédé de l'administration républicaine ne le sera pas moins.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Ajaccio, 21 avril.

M. Carnot a fait à dix heures, ce matin, son entrée à Ajaccio ; il a franchi sur le canot amiral la distance qui séparait le *Formidable* du quai de débarquement.

Il a été reçu par le préfet, par le général gouverneur militaire de la Corse, par le capitaine de vaisseau commandant supérieur de la marine, par les députés et les sénateurs, par le maire et les conseillers municipaux, ainsi que par les membres du Conseil général.

C'est M. Emmanuel Arène, comme président du Conseil général, qui a le premier souhaité la bienvenue à M. Carnot, quand il a mis le pied sur la terre de Corse.

Tous les sénateurs et les députés de la Corse

l'attendaient, sans aucune exception : MM. de Casabianca, Peraldi, Morelli, Ceccaldi, Gavini, de Villeneuve, de Choiseul et Arène.

L'arrivée du Président de la République a été saluée par de longues et unanimes acclamations. Les cloches des églises sonnaient à toutes volées.

Les honneurs militaires étaient rendus par un bataillon du 114^e de ligne, par une compagnie d'artillerie de forteresse, par les douaniers et par les forestiers ; la gendarmerie formait l'escorte.

La statue de Napoléon, en costume romain, avait été ceinte d'une écharpe tricolore.

Ajaccio, 21 avril.

Le général Japy a présenté le corps d'officiers.

L'évêque d'Ajaccio a présenté son clergé et s'est exprimé en ces termes :

« Nous sommes tous unis dans les mêmes sentiments, et vous en aurez une preuve bien éclatante, quand vous traverserez cette île si éminemment catholique et si éminemment française.

» La Corse a la mémoire du cœur : reconnaissante, elle gardera un souvenir ineffaçable de votre visite.

» Nous prions Dieu de répandre sur vous ses bénédictions les plus efficaces, afin que vous puissiez réaliser le bonheur et la prospérité de la France, cette chère patrie que nous aimons, après Dieu, d'un amour filial, inaltérable et sans bornes. »

M. Carnot a répondu :

« Je suis profondément touché de votre discours, si rempli du sentiment des devoirs qui vous incombent, et je vous suis reconnaissant de votre dévouement pour la France. »

ÉTRANGER

LES JUIFS EN POLOGNE

Le gouvernement russe élabore des lois restreignant les droits des Juifs de la Pologne.

D'après la nouvelle loi, tous les Juifs polonais seraient obligés de vendre, dans l'espace de cinq ans, leurs propriétés foncières dans l'ancien royaume de Pologne ; de même que ceux de Russie, les Juifs de Pologne ne pourraient plus désormais acquérir de propriétés foncières.

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume sera jendi à Strasbourg, où il doit, dit-on, faire des déclarations importantes.

Le *Figaro* dit que le général de Caprivi va prochainement inspecter en personne les villes manufacturières de l'Allemagne, ainsi que les districts miniers. Il fera ensuite un rapport à l'Empereur sur la situation des ouvriers et sur leurs relations avec les patrons.

Au retour de ce voyage, le chancelier s'occupera de questions de politique extérieure, notamment des rapports que Guillaume II s'efforce d'établir avec la France.

Il est probable qu'après l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et du Czar, le général de Caprivi ira à Londres pour conférer avec lord Salisbury, qui tient beaucoup à ce que cette visite lui soit faite, ce qui contribuerait puissamment à augmenter son prestige aux yeux de son parti d'abord et des trois quarts des Anglais ensuite.

En tout cas, on affirme dans les couloirs de la Chambre des communes que le premier ministre a invité le général de Caprivi et que ce dernier a accepté l'invitation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 avril 1890.

Les marchés allemands sont de plus en plus lourds et leur attitude détermine sur nos rentes un recul assez accentué. Le 3 0/0 fléchit à 88.92 ; le 4 1/2 0/0 cote 106.85.

Le Crédit Foncier clôture à 4,330. La spéculation n'ayant aucune action sur les obligations, tout ce groupe conserve une grande fermeté.

La Banque de Paris se tient à 783. La Banque Nationale du Brésil est en reprise marquée à 597.50.

La Société Générale a eu des transactions à 472.50. La Banque d'Escompte reste calme à 517.50. La Société de Dépôts et Comptes courants est demandée à 605.

Les Fonds Portugais n'ont pas été touchés par la réaction qui a atteint la rente française. On traite le 3 0/0 à 62.50 ; le 4 1/2 0/0 à 470.

Les souscripteurs à l'emprunt Portugais 4 0/0 sont invités à effectuer du 21 au 26 courant le versement de répartition de fr. 150 sur leurs titres, aux caisses où ils les ont souscrits.

L'action des Pierreries de Ceylan montre de bonnes tendances à 63.75 ; la Gold Trust est à 75.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico donnent lieu à des transactions animées de 284 à 285.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 406.

NOUVELLES MILITAIRES

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS

A propos du Concours hippique, le *Figaro* a reçu d'un observateur sévère, mais peut-être juste, les réflexions suivantes :

« Monsieur le Rédacteur,

» Le Concours hippique, tel qu'il est organisé pour les officiers, a-t-il une signification bien sérieuse ? Il est permis d'en douter. Pour franchir les obstacles, aux applaudissements des tribunes, il suffit d'un tempérament de casse-cou. Autre chose est de partir au petit galop, de borner à quinze ou vingt mètres le champ nécessaire au saut, de faire corps avec son cheval, de le recevoir aussitôt dans la main, mâchant son mors, rênes demi-flottan-

tes. L'épreuve serait suffisante si, la course terminée, le cavalier revenait pour exécuter, en dedans d'un cercle déterminé, un huit de chiffres au galop, nécessitant plusieurs changements de pied. Il est vrai que, pour obtenir un pareil résultat, il faudrait renoncer à la routine. Les belles n'y perdraient rien, mais la cavalerie française y gagnerait ce qui lui manque pour doubler sa valeur : la science de l'équitation.

» UN VIEUX DRAGON DE CRIMÉE. »

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

DESTRUCTION DES HANNETONS

La Préfecture de Maine-et-Loire communique l'avis suivant :

« Dans sa séance du 2 mai 1889, le Conseil général de Maine-et-Loire a décidé que le département contribuera pour moitié aux dépenses qui seront faites par les communes pour la destruction des hannetons, sans que, pour cette moitié, il puisse être demandé au département plus de 20 centimes par double décalitre.

» A cet effet, un crédit de 5,000 fr. a été ouvert au budget départemental de 1890.

» Les communes pourront accepter le concours des particuliers et des syndicats, mais les maires demeureront, en tout cas, chargés de constater les quantités de hannetons recueillis, et de faire procéder à leur destruction suivant les instructions administratives qui leur seront données.

» En conséquence de cette décision, des instructions détaillées viennent d'être adressées à MM. les maires concernant le mode de paiement de la prime départementale et les moyens à employer de préférence pour la chasse des hannetons et l'anéantissement des insectes recueillis.

» MM. les maires sont invités à donner à ces dispositions la plus grande publicité, et à faire appel au concours des conseils municipaux et des particuliers pour assurer l'exécution de cette mesure qui intéresse au plus haut degré l'agriculture. »

Nous avons reçu hier soir la lettre suivante :

« 21 avril 1890.

» Monsieur le Rédacteur,

» Plusieurs de vos abonnés sont désireux de connaître les noms des habitants de la ville de Saumur qui ont jugé à propos de se réunir rue du Temple, au siège de la Libre-Pensée, pour participer au banquet gras du Vendredi-Saint.

» Veuillez donc avoir l'obligeance de faire

connaître leurs noms et profession, d'en insérer la liste dans votre plus prochain numéro, ainsi que la présente lettre.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

Nous ne sommes pas en mesure de répondre aujourd'hui au désir de notre correspondant ; mais nous croyons que les amateurs de l'andouille et du saucisson au jour du Vendredi-Saint, grassement reconfortés, auront la force de nous donner eux-mêmes leurs noms. Nous nous mettons à leur disposition pour faire connaître ces hommes si profondément convaincus.

ANGERS. — Nous apprenons de source autorisée, dit l'*Angou*, que le Syndicat commercial s'occupe activement de la fermeture des magasins les dimanches et fêtes ; déjà les quincailliers ont adhéré et envoyé des circulaires pour en prévenir leur clientèle.

Nous applaudissons à cette mesure qui, espérons-le, va se généraliser rapidement.

Le personnel des magasins de nouveautés et de confections, si nombreux dans notre ville, attend fiévreusement le résultat des démarches qui ont toutes chances d'aboutir.

PIGEONS VOYAGEURS

Sur la demande de son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur vient d'envoyer une circulaire aux préfets, concernant les lâchers de pigeons voyageurs.

On sait qu'aux termes du décret du 15 septembre 1885, les Sociétés colombophiles et les éleveurs doivent, chaque année, déclarer à la mairie le lieu où est établi leur colombier, le nombre de leurs pigeons. Il leur est donné un récépissé de cette déclaration.

Par la circulaire, que nous analysons, le ministre prescrit à ces Sociétés de retirer une copie du récépissé, toutes les fois qu'elles voudront opérer un lâcher. C'est seulement sur le vu de celui-ci que les chefs de gare pourront livrer les pigeons ou les lâcher eux-mêmes.

LES JEUX DE CARTES

Le *Journal officiel* a publié un décret aux termes duquel l'as de trèfle des jeux « au portrait français intérieur » sera frappé d'un timbre spécial, dont l'empreinte sera déposée au greffe de la Cour d'appel de Paris. Le même timbre sera apposé pour chacun des jeux de cartes « au portrait étranger », destinés à l'intérieur, sur une carte, toujours la même pour chaque portrait, dont la désignation sera faite par la régie des contributions indirectes.

Les cartes actuellement en usage ne pourront plus être écoullées :

A partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine pour les fabricants ;

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

V

Pierre voyait ses espérances brisées. La joie longtemps caressée de consacrer sa vie au bonheur de Germaine faisait maintenant place à une amertume profonde.

Il ne fallait plus en douter : Bertin rêvait pour sa fille un avenir cousu d'or, et si, comme le bruit n'en était que trop avéré, Bernard Dumont venait solliciter la main de Germaine, le père Jacques, hélas ! la lui accorderait aveuglément.

Germaine, peut-être, refuserait ? Mais non ; la pauvre enfant ne voudrait pas désobéir à son père ! Si Jacques ne lui imposait pas réellement ce mariage, elle se donnerait d'elle-même à Bernard pour ne pas contrarier les projets du vieillard.

Elle se rappellerait ce que lui avait dit sa mère, en mourant : « Ma Germaine, redouble de tendresse pour ton père. Fais en sorte qu'il

oublie peu à peu le vide que mon départ va produire à ses côtés. Que ses volontés, ses désirs soient les tiens, comme jusqu'à cette heure suprême ils ont été les miens. Aime ton père, mon enfant, même au-dessus de tout ce qui peut attirer ta tendresse en ce monde. »

Elle se rappellerait ces paroles, et ce serait la volonté de la morte qui s'imposerait à elle quand son père lui dirait : « Veux-tu devenir la femme de Bernard ? »

Et pourtant, Mme Bertin n'avait jamais eu d'autre rêve que d'unir Pierre à Germaine !

Oh ! le devoir ! Quelle loi terrible, par instants !

Ainsi, quelques mots pouvaient suffire à Pierre pour regagner l'affection paternelle de Jacques Bertin, et celui-ci, à son tour, ne pourrait refuser, à moins de tromper son propre cœur, de lui accorder la main de Germaine ! Et, pour ne pas risquer de briser le bonheur de sa vieille mère, Pierre était obligé, au prix du sien, de rester muet !

Ab ! s'il avait pu crier, sans la crainte d'offenser sa conscience : « Père Jacques, je veux être marin, pour redevenir votre fils ! » Bertin aurait compris qu'il n'y avait là que l'élan d'une vocation longtemps contenue.

Le devoir, le cruel devoir, voulait qu'il se tût !

Le devoir aussi conduirait Germaine à l'autel, sa main dans celle de Bernard Dumont !

Affreuse pensée ! Germaine mariée à cet homme dont l'égoïsme, l'avarice et les penchants funestes étaient connus de tous — excepté de Jacques Bertin ; de cet homme, qui avait pour maîtresses des filles de ferme et qui affichait publiquement sa débauche !

Non, Dieu ne voudrait pas que le père de Germaine se fit le complice inconscient de cette union sacrilège. Quelqu'un se présenterait pour lui ouvrir les yeux — et Pierre pourrait encore sourire à l'avenir.

L'opinion publique parlerait assez haut pour que Bertin comprit que cette union était impossible, parce qu'elle serait odieuse aux honnêtes gens.

Mais — s'il ne croyait rien ? Et si, en ce cas, il persistait dans sa résolution ?

Une pensée terrible traversa en ce moment l'esprit de Pierre :

En ce cas, l'homme mourrait de sa main : la mort seule pourrait s'opposer à ce qu'il souillât de son contact impur l'innocence de la jeune fille. Oui, lui, assassin !... Qu'importait !

pourvût qu'il empêchât le crime de s'unir à celle qu'il aimait plus que sa vie, — plus que son honneur.

Pierre se leva et se mit à courir sur la route, du côté de Fécamp, sans rien voir, inconscient de la boue qui le faisait glisser à chaque pas, de la pluie qui perçait ses vêtements jusqu'à la peau. Ses dents claquaient. Il avançait en chancelant comme un homme ivre. Il sanglotait, avec un accent rauque, effrayant.

Peu à peu, pourtant, la rapidité de sa course accabla ses sens ; il ralentit son allure, et ce fut lentement qu'il descendit la route d'Étretat, à son entrée dans Fécamp.

Il ne sortit de son engourdissement qu'en arrivant sur les quais. A ce moment, une voix lui fit relever la tête :

— Ohé ! Pierre !... criait la voix ; et, presque au même instant, une main rude l'arrêtait par le bras.

Il tressaillit, comme réveillé en sursaut.

Il regarda et reconnut un de ses camarades d'enfance dans un grand garçon, accouté en matelot, à la figure ouverte et franche, qui se mit à rire en voyant l'ahurissement empreint dans toute sa contenance :

— Quelle drôle de figure tu as ? D'où tou-

A partir du 1^{er} juillet suivant, en ce qui concerne les marchands.
De plus, celles qui seraient trouvées après le 1^{er} janvier 1891 « chez ceux qui tiennent des cercles, cafés, anberges, débits, et, en général, des établissements où le public est admis », seront considérées comme ayant été fabriquées en fraude et saisies. De sorte que, d'ici au 1^{er} janvier 1894, tous les jeux existants dans ces lieux publics auront dû être renouvelés pour faire place à des cartes conformes à un type nouveau que fixe le décret.

L'ÉLECTRICITÉ A TROYES

Nous trouvons dans le *Petit Troyen*, en date du 17 de ce mois, la communication suivante :

« Pour la première fois, samedi soir, les machines de l'usine que la Compagnie nationale vient de construire dans notre ville ont fonctionné. Aussitôt leur mise en marche, les dynamos Ferranti ont envoyé la lumière à trois kilomètres de distance, sans aucune perte.

» Les essais ont parfaitement réussi, notamment au café du Nord, chez M. Sorcard, et au bureau de la Compagnie, rue du Belfroy.

» Jeudi, les essais continueront au café du Grand Hôtel du Commerce, rue Notre-Dame, et au café de la Ville. »

D'autre part, les dernières formalités administratives ayant été remplies, la Compagnie d'Electricité va procéder à très bref délai à l'installation de l'éclairage électrique dans la ville de Nîmes, dont elle est concessionnaire.

PARTHENAY. — En l'absence d'un des juges, un avocat nouvellement installé dans cette ville fut appelé à siéger.

Le lendemain, les gendarmes procédaient à son arrestation, et, détail piquant, il a été écroué dans la cellule voisine de celle d'un accusé qu'il devait défendre en Cour d'assises.

Ce magistrat improvisé aurait, dit-on, passé en Cour d'assises pour faux.

A cette occasion, signalons un autre choix qui ne prouve pas que le ministre républicain de la justice réserve les places aux plus dignes.

Un aimable républicain de Moissac avait été nommé juge de paix en Algérie. Mais voilà qu'au moment où le *Journal officiel* publiait sa nomination, cet ami du pouvoir était condamné à la prison pour vol de dossiers dans l'étude d'un avoué.

Singuliers juges !

MAYENNE

Un accident épouvantable s'est produit aux ardoisières de l'Aubinière, dans la Mayenne.

Un chauffeur, nommé Julien Guérin, depuis longtemps employé aux ardoisières, a été saisi pendant son travail par l'arbre de vilebrequin

d'une machine à vapeur. Ses camarades épouvantés le virent pendant quelques instants tourner avec cet arbre. A chaque coup de piston, les jambes du malheureux venaient frapper le plancher et le plafond. Il y a environ cent trente coups de piston par minute.

Quand on put arrêter la machine, le cadavre de Guérin était littéralement en morceaux. Le pied gauche était sectionné et gisait à terre au milieu de lambeaux de chair et d'os broyés. Une des jambes avait été absolument déchi-quetée.

Julien Guérin était âgé de soixante-quatre ans.

L'ASSASSIN BOUSQUET

Voici de nouveaux renseignements sur l'assassin de la rue de Belzunce, à Paris.

Il est âgé de trente-huit ans ; il est né le 28 janvier 1852 à Montréal (Gers).

Charles Bousquet est, comme nous l'avons dit, l'ancien huissier de Saumur. Marié et père de deux enfants, il avait noué des relations avec Juliette Derouard, sa belle-sœur. Sa femme ne l'ignorait pas, mais, en raison de la brutalité de son mari, dont elle avait peur, elle dut subir cette existence pénible.

Samedi matin, MM. Anquetil, juge d'instruction ; Goron, chef de la Sûreté ; Créneau, commissaire de police, et Jaume, inspecteur principal, se sont rendus au poste de police pour procéder à l'interrogatoire de l'assassin.

Celui-ci, tout d'abord, s'est refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées, puis a déclaré ne pas se repentir du crime dont avait été victime sa belle-sœur, et a ajouté qu'il ne s'expliquait pas comment il avait pu faire feu sur M^e Paquy ; après ces courtes déclarations, il s'est renfermé dans un mutisme complet.

Aussitôt après, les magistrats se sont rendus, 14, rue de Belzunce, pour reconstituer la scène de cet horrible drame. Bousquet a fait preuve dans l'accomplissement de son crime d'une cruauté peu commune.

Ainsi, l'enquête a établi que lorsque l'ex-huissier, après avoir sonné, s'est trouvé en présence de Juliette Derouard, il a fait feu sur elle.

La jeune femme, légèrement atteinte par un premier projectile, est tombée à terre. Bousquet s'est baissé et, lui appliquant la bouche du revolver contre la tempe gauche, lui a fait sauter la cervelle.

C'est alors que M. Paquy, ouvrant la porte de son cabinet, fut accueilli par trois coups de feu et atteint d'une balle dans le ventre.

L'assassin a ensuite pénétré dans le salon, puis, par un mouvement qu'on ne s'explique guère, a voulu revenir sur ses pas, pour porter secours à sa victime. A ce moment, M^{me}

Paquy, effrayée par les cris de son mari, accourut.

Elle se trouva en présence de l'assassin qui, tendant son arme encore fumante à la pauvre femme, lui dit avec un calme surprenant :

— Ma foi ! madame, je le regrette pour votre mari.

A six heures un quart, exactement vingt-quatre heures après ce sombre drame, M. Paquy a rendu le dernier soupir entre les bras de sa malheureuse femme.

La famille du malheureux avocat a demandé que l'autopsie de son corps soit faite rue de Belzunce, mais M. Anquetil n'y a pas consenti et a décidé que le corps serait transporté à la Morgue.

M^e Paquy, qui avait trente-cinq ans, n'était inscrit que depuis 1888 au tableau des avocats à la Cour d'appel de Paris.

Il serait impossible de rendre le désespoir auquel est en proie la jeune femme de l'avocat. Elle a été frappée de folie, et les médecins craignent pour ses jours. Les trois enfants ont été envoyés dans une maison amie par les soins du commissaire de police du quartier.

Dans la matinée d'avant-hier, vers dix heures, l'assassin a été conduit à la Morgue et mis en présence du cadavre de Juliette Derouard, l'une de ses victimes.

Bousquet a remué les lèvres et a poussé des cris rauques ; puis, il est devenu livide et s'est évanoui. Les magistrats ont dû mettre fin à cette formalité judiciaire. L'assassin a été ramené au Dépôt.

M. Socquet a procédé à l'autopsie du cadavre de Juliette Derouard.

M^{me} Derouard, belle-mère de l'assassin, et sa femme, M^{me} Bousquet, qui sont considérées par leurs voisins — avec lesquels elles n'avaient que peu de relations — comme des femmes très aimables, ont appris samedi matin seulement, par la lecture du *Petit Parisien*, le crime commis par Bousquet. Leur désespoir est poignant.

M^{me} Derouard, une femme âgée, vêtue comme une paysanne, ne cesse de répéter : « Il a tué ma fille ! » Quant à M^{me} Bousquet, une charmante jeune femme, la secousse violente qu'elle vient d'éprouver peut lui être dangereuse, car elle a accouché, il y a quinze jours seulement, de son troisième enfant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SAISON DE 1890

Bains de mer de l'Océan

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre :

Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux,

et qui l'accueillirent avec une cordialité expansive.

Quand on apprit son enrôlement, ce fut à qui lui serrerait la main — à qui trinquerait avec lui. Pierre, qui était la sobriété même, dut se prêter à cet assaut de camaraderie.

Il reprit le chemin d'Yport, la chanson aux lèvres... La pluie avait cessé. Le soleil couchant dorait la plaine comme aux plus beaux jours de l'été.

Pierre se laissait aller à de consolantes pensées :

Bertin lui ouvrirait les bras quand il apprendrait la nouvelle de son engagement. Et — quelle joie ! Germaine serait sa fiancée ! Oui, l'ancien marin ne résisterait plus au bonheur d'unir sa fille au fils de son vieux camarade de bord, matelot à son tour.

Que serait la richesse à côté de cela ?...

Et de doux rêves s'uniraient aux flots pour bercer le matelot Pierre sur le pont de *Sainte-Marie*.

(A suivre.)

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ;

Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr. ; 2^e classe, 26 fr. ; par place, aller et retour compris.

FAITS DIVERS

M. Eiffel, de concert avec M. Edison, a fait, à la direction de l'Exposition universelle des Etats-Unis, l'offre de construire une tour semblable à celle de Paris, mais 500 pieds plus élevée. Cette tour sera illuminée par un million de lampes électriques de différentes couleurs.

Une erreur qui se renouvelle trop souvent.

Une jeune fille de la commune de Chars (Seine-et-Oise), allant à la mairie pour faire publier son prochain mariage, a appris, avec une stupeur facile à concevoir, qu'elle était inscrite comme garçon sur les registres de l'état civil. Ce fait, dû comme toujours à une distraction du greffier qui a dressé l'acte, prouve une fois de plus que les témoins ne devraient jamais signer un acte sans en avoir pris connaissance.

LE VIGNERON MODERNE

Etablissement et culture des vignes nouvelles, par BENDER et VERMOREL, volume de 460 pages avec 75 gravures et 2 chromos. — En vente au bureau du *Progrès Agricole*, à Villefranche (Rhône). Prix, 3 fr. 50, franco 4 fr.

Les auteurs n'en sont pas à leur coup d'essai en viticulture ; l'un d'eux, M. Vermorel, ancien président du Comice du Beaujolais, est l'inventeur de « l'Éclair », ce pulvérisateur contre le mildiou, objet de tant de récompenses dans les concours, et qui est aujourd'hui chez tous les vignerons ; l'autre, M. Bender, président honoraire de la Société de Viticulture de Lyon, a présidé plusieurs grands congrès viticoles. C'est assez dire que tout ce qui concerne défense, plantation, greffage et vinification est traité de main de maître.

LE PLUS DÉLICAT des desserts

est une tasse

de thé de Chine LE DÉLICIEUX

de E. THIBAUT, importateur, Nantes. Son arôme exquis et son goût distingué le mettent bien au-dessus de tous les autres thés connus. Demandez-le chez votre épicière et exigez la marque, une Thière

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00

Pralines grises et roses, depuis 90 cent.

BOITES BAPTÊME GARNIES
125 grammes, 1 fr. — 250 grammes, 1 fr. 50 —
500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties ; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

bes-tu ? De la lune ?

Pierre essaya de sourire. Mais, dans son sourire même, il y avait tant d'angoisse, que l'autre vit bien qu'il se passait en lui quelque chose d'anormal :

— Oh ! oh ! il y a du noir dans ton ciel ! Tu vas me raconter tes chagrins. Allons chez Gouël : j'ai rendez-vous avec les camarades qui embarquent avec moi pour Islande. Tiens, vois-tu là-bas — la *Sainte-Marie* ? Demain, nous larguons l'amarre.

Pierre poussa un soupir. Ses yeux s'attachèrent quelques instants, rêveurs, sur le navire aligné au quai.

Ce soupir, ce regard n'échappèrent pas à son compagnon :

— Tiens, on croirait que cela te tente ! Tu sais, il en est temps encore : il manque justement un nom sur le rôle. Pourquoi ne serais-tu pas des nôtres ?

— C'est impossible, j'ai promis...

— Promis quoi ?...

— Tu le sais bien : de ne plus aller à la mer.

— C'est vrai ! J'avais oublié ta promesse à la vieille mère Morillon. Que veux-tu ? c'est un malheur !

— Hélas !

— Pauvre vieux ! Je devine combien cette promesse doit te causer de souffrances. Car c'est agir contre la nature, ça ! Toi, un fils de marin, renoncer à la carrière, — c'est dur !...

— A qui le dis-tu ?

Pierre retomba dans une profonde rêverie.

Tout à coup, il releva la tête et, regardant fixement son ami :

— Si pourtant je demandais à la mère de me délier de ma promesse..., seulement pour un voyage ?

— Bravo ! Mais voudra-t-elle ?

— Oui. Elle comprendra que je souffre ! C'est décidé. J'aurai ce soir son consentement.

Retiens ma place à bord. Je signerai demain.

— A la bonne heure ! voilà qui est parler ! Mais nous voici devant Gouël. Entre avec moi. Les amis seront heureux d'apprendre la nouvelle de ta bouche.

Bras dessus, bras dessous, ils entrèrent dans le café. Pierre avait repris son calme ; son visage reflétait même une sorte d'allégresse ; la résolution qu'il avait prise devait être pour beaucoup dans ce changement.

Il retrouva là d'anciens camarades, qui avaient été mousses en même temps que lui,

FAILLITE GASNAREAU-GAUTIER

Par jugement rendu le 21 avril 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Gasnareau-Gautier, marchand au Puy-Notre-Dame.

M. Mignon a été nommé juge-commissaire, et M. J. Proust, syndic provisoire.

L'ouverture de la faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement.

Les créanciers peuvent dès à présent remettre leurs titres de créance, avec un bordereau sur timbre, à M. Proust, syndic, ou au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait, (347) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 26 décembre 1889, enregistré,

Au profit de M^{me} Louise Dubois, épouse de M. Louis Sourdeau, tailleur de pierres, sans domicile ni résidence connus, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement à Saint-Lambert-des-Levées, chez M. Bretignolles, en qualité de domestique;

Contre ledit sieur Sourdeau; Ledit jugement signifié au sieur Sourdeau, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 7 mars 1890, enregistré,

Il appert que ladite dame Sourdeau a été déclarée divorcée d'avec son mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du Tribunal civil de Saumur, le 18 mars 1890, enregistrée, en conformité de l'article 247, § III du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886.

Pour extrait, LECOY.

Assistance judiciaire; décision du 27 mars 1889.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A Affermer de suite GRANDE CAVE

A Gennes, Ayant servi de fabrique de vins mousseux, avec vastes magasins, bureau et logement, sur le bord d'une grande route. Ruisseau passant devant la cave. S'adresser au notaire.

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A VENDRE

DEUX JOLIES JUNENTS

DEMI-SANG

Chez M. RENO, rue du Pavillon, n° 14.

S'adresser à M. TRAVERS, cavalier de manège. (337)

A VENDRE LES DEUX VOITURES

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (ORLÉANS)

A VENDRE

Par adjudication, sur soumissions cachetées, en 3 lots,

659 ARBRES

De toutes essences à abattre

1^{er} Lot. — 69 arbres dans la cour des marchandises, près le quai découvert et dans les jardins de la gare.

2^e Lot. — A gauche de la ligne, en aval de la gare, 227 arbres sur la propriété de M. DE LONGUEVILLE.

3^e Lot. — A droite de la ligne, 363 arbres sur la même propriété.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 26 de ce mois, à 3 heures du soir, dans le cabinet de l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans, gare de Tours.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter les arbres à abattre, à M. DÉCHÉZELLE, chef de district à la Compagnie d'Orléans, en gare de Saumur. (343)

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: BARTRES, ECZÉMA, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. LACOMBE & GONNET. 13, rue Laiffite, PARIS

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 O/o de pur

Entrepôt: Rue Dailé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE INBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur... le kilog. 0.55 Blanc « Arlequin »... 0.55 Blanc « Le Tigre »... 0.65 Jaune « Le Normal »... 0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 O/o, il est sans addition d'eau et contient 72 O/o d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1^{er} choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles, assortis ou non, donnent droit à 3 O/o d'escompte.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Noyant-Méon, etc.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Nantes, Niort, etc.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line.